



CONVENTION DE PARTENARIAT

Les parties en bleu sont à compléter par l'association SPAMA.

Entre :

L'association OMBREL (Organisation Mamans Bébé de la Région Lilloise), association régie par les dispositions de la Loi du 1er juillet 1901 et dont le siège est sis, 3^{ème} étage barre sud, Hôpital Jeanne de Flandre, CS 70 001, 59037 LILLE Cedex, représentée par son Président, Mr XXX, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée le « **Réseau OMBREL** »

Et d'autre part :

L'association SPAMA (Soins Palliatifs et Accompagnement en Maternité), Association régie par la loi du 1er juillet 1901, à but non lucratif, déclarée d'intérêt général, déclarée en préfecture de Lille sous le N° W595006849, dont le siège est sis *3, rue du Plat, 59000 – Lille*, représentée par sa Présidente, Mme Isabelle de Mézerac, dûment habilitée à l'effet des présentes,

Ci-après désigné par « **SPAMA** ».

Ci-après désignés ensemble les « **Parties** » ou individuellement la « **Partie** ».

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Vu l'instruction N°DGOS/PF3/R3/DGS/MC1/2015/227 du 3 juillet 2015 relative à l'actualisation et à l'harmonisation des missions des Réseaux de Santé en Périnatalité,

Vu la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L. 312-7,

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

1

Convention de partenariat entre le Réseau OMBREL et l'association SPAMA. V1,
03.07.2018.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention vise à formaliser les relations de partenariat qui existent entre l'association SPAMA et le Réseau OMBREL depuis sa création en 2005.

Article 2 : Missions de chacune des parties

2.1. Missions et valeurs de l'association SPAMA

L'association SPAMA, quant à elle, a pour mission statutaire :

- la réflexion et les échanges avec les soignants dans l'introduction des soins palliatifs pour les situations de fin de vie d'un nouveau-né ou d'un bébé à naître,
- le soutien des parents confrontés au décès de leur bébé et à la traversée du deuil,
- la reconnaissance publique de la complexité du deuil périnatal.

Depuis 2006, elle a créé un site Internet autour de ces problématiques, un forum de parents, une ligne d'écoute téléphonique et des cafés-rencontres pour leur accompagnement.

Depuis 2008, elle diffuse des documents de présentation et une Lettre annuelle d'informations (ISSN : 2257-4921).

Enfin depuis 2012, elle a créé plusieurs outils à destination des parents :

- un coffret destiné à contenir les traces de la vie du bébé, fabriqué et distribué gracieusement par l'entreprise Family service aux maternités et services de réanimation néonatale,
- un livret d'accompagnement pour les parents « Repères pour vous, parents en deuil d'un tout-petit », en partenariat avec l'association SPARADRAP, distribué avec les coffrets ou en vente,
- un livre d'accompagnement pour la fratrie « La vie de Gabriel ou l'histoire d'un bébé Plume »,
- un cahier de dessin pour la fratrie touchée par un deuil périnatal (projet en cours – publication en Janvier 2019)

L'association est non confessionnelle et a-politique. Même si elle diffuse la culture palliative, elle accueille avec bienveillance toutes les situations de deuil périnatal et soutient tous les parents qui s'adressent à elle, sans distinction de vécu, de religion, de culture ou de milieu social. Pour éviter toute discrimination par l'argent, les activités proposées aux parents par l'association sont gratuites pour eux.

Pour bénéficier du soutien des bénévoles de l'association, les parents n'ont pas à devenir membres de l'association. L'association compte autant de professionnels de santé que de parents bénévoles engagés pour diffuser ses actions.

L'association a comme présidents d'honneur :

- le professeur Christophe VAYSSIERE, gynécologue-obstétricien, responsable du DAN au CHU de Toulouse
- le professeur Laurent STORME, pédiatre néonatalogue, responsable du service de réanimation néonatale au CHU de Lille

2.1. Missions et valeurs du Réseau OMBREL

➤ Missions du Réseau :

Le Réseau OMBREL est adhérent à la Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité.

Selon l'instruction N°DGOS/PF3/R3/DGS/MC1/2015/227 du 3 juillet 2015 relative à l'actualisation et à l'harmonisation des missions des Réseaux de Santé en Périnatalité dans un cadre régional, les missions générales du Réseau OMBREL sont les suivantes :

- **Contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale et régionale en santé périnatale et apporter son expertise à l'ARS**
 - Organiser des parcours de soins adaptés aux enjeux nationaux et régionaux ;
 - Contribuer à l'animation de la politique nationale et régionale en santé périnatale ;
 - Transmettre à l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France les données périnatales du Réseau.

- **Aider et accompagner les acteurs de l'offre de soins en santé périnatale**
 - Offrir un appui méthodologique aux acteurs locaux de la périnatalité ;
 - Former les professionnels de la santé périnatale ;
 - Diffuser des informations ascendantes et descendantes.

Les missions détaillées du Réseau OMBREL sont formalisées par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France et le Réseau dans un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

Le Réseau de Santé en Périnatalité (RSP) OMBREL couvre le territoire Lille Métropole et Flandre Intérieure. Il collabore avec l'ensemble des acteurs de santé impliqués en périnatalité situés sur ce territoire et en dehors de celui-ci (associations nationales implantées sur d'autres régions par exemple).

➤ **Valeurs du Réseau¹ et participation des usagers**

Les valeurs du Réseau OMBREL sont les suivantes :

- l'humanité, la proximité et la sécurité ;
- les soins centrés sur la famille et non sur l'organisation des services et des professionnels ;
- le respect d'une prise en charge globale ;
- le respect du dialogue entre professionnels ;
- favoriser le dialogue et respecter les choix des couples ;
- délivrer aux couples une information validée, claire, loyale et complète.

L'implication et la participation des usagers, la prise en compte de leurs besoins et de leurs avis dans les projets du Réseau est également une des valeurs à part entière et incontournable de l'association. Cette collaboration est nécessaire afin d'améliorer continuellement la qualité et la sécurité des prises en charge en périnatalité et d'assurer une continuité et la fluidité des parcours de soins entre les secteurs sanitaires, médicaux sociaux et sociaux.

Article 3 : Modalités partenariales

La présente convention régit les relations des Parties en vue de participer à l'optimisation de projets favorisant l'information, l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la sécurité des prises en charge des patients en situation de handicap dans le domaine de la santé périnatale.

¹ Cf. Charte d'adhésion des professionnels et des usagers au Réseau OMBREL, version 2016.

3.1 Modalités de partenariat de l'association SPAMA envers le Réseau OMBREL

L'association SPAMA est impliquée dans la vie associative du Réseau OMBREL dans le cadre des actions suivantes :

- *Participation à des journées d'informations et de sensibilisation à destination des professionnels de la santé périnatale et des parents et futurs parents.*
- *Représentation des usagers dans les projets du Réseau.*
 - Commission « usagers-professionnels ».
- *Information, conseil et expertise de l'association*
 - Relais d'informations auprès des professionnels et des familles ;
 - Expertise dans le champ des soins palliatifs en maternité, du deuil périnatal et de l'accompagnement des parents.

3.2 Modalités de partenariat du Réseau OMBREL envers l'association SPAMA

Le Réseau OMBREL est impliqué dans la vie associative de SPAMA dans le cadre des actions suivantes :

- *Communication des actions de l'association auprès des partenaires (maternités, site internet, Facebook...) et des usagers ;*
- *Favorisation de l'interconnaissance des professionnels par la mise en relation des professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social ;*
- *Application de tarif préférentiel aux usagers de l'association et/ou aux représentants d'usagers impliqués dans les projets du Réseau pour certaines actions (journées de sensibilisation par exemple).*

Article 5 : Durée de la convention

La convention est valable un an à compter de sa signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction et peut-être revisiter à la demande de l'une ou l'autre des Parties, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie en respectant un préavis de 6 mois.

Fait à Lille, mardi 3 juillet 2018

Président
Pour l'association SPAMA

Président
Pour le Réseau OMBREL